

A l'attention de : Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique du PDM
de Messieurs les Commissaires Enquêteurs
« Enquête publique relative au PDM de la Métropole de Montpellier »

Référence : Arrêté N° MAR2025-0006 du 22 janvier 2025

Objet : Observations et propositions concernant l'enquête publique unique portant sur le projet de Plan de Mobilités de Montpellier Méditerranée Métropole.

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique du Plan de Mobilités (PDM)

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Je fais suite par la présente à notre entretien du 15 Mars 2025 lors de la permanence à la Mairie du Crès, comme prévu concernant le PDM et l'avenue Jean Jaurès et vous soumet cette contribution qui porte sur la commune de Castelnau-le-lez et concerne plus particulièrement , la RM 21 devenant l'Avenue Jean Jaures dans la partie centre de Castelnau.

Nous sommes OPPOSÉS à un SENS UNIQUE sur l'avenue Jean Jaures à Castelnau le Lez.

En relation avec ma contribution #397, je croise les informations portées dans le PDM et le PLUi-C :

Un Constat :

- L'examen du PDM montre que la Véloligne n°1 passerait par l'avenue Jean Jaurès.
- L'examen du PLUi-C, montre que l'avenue Jean Jaurès allait être élargie pour une piste cyclable.

La réalité des faits : *le passage de deux voies voitures, plus une voie cyclable est impossible en raison de la configuration de cette avenue.*

Or nous habitons et résidons dans le quartier du Courtareilles.

La situation géographique de notre quartier est la suivante, quartier situé au nord de Castelnau, enclavé, excentré et séparé du centre par la RM 65, traversé par la RM 21, bordé et surplombé par la falaise, bordé par le Lez à l'ouest.

L'avenue Jean Jaurès est la voie naturelle, historique pour rejoindre le centre administratif et culturel de Castelnau, la plus rapide en dehors des heures de pointe. (4' à 30 kmh)

Cette mise à sens unique, voir carrément l'interdiction totale des véhicules proposée par certains, ne ferait que déporter la circulation et les embouteillages dans d'autres quartiers de Castelnau.

Proposition faite en particulier par une association « Vélocité » dont l'objet principal dans ses statuts est de promouvoir le vélo, sans tenir compte d'autres choses (Age/Séniors/Handicap etc).

Propositions :

-Le bon sens et le respect des citoyens, voudraient que l'on réalise et construise d'abord la DEM (prévue depuis plus de trente ans) , pour permettre la déviation des flux de véhicules en provenance de Jacou Teyran voir de l'arrière-pays. Fiche action A4 page 21 « VALORISER LE RÉSEAU ROUTIER STRUCTURANT ET NOTAMMENT LE CONTOURNEMENT » Projet Page 30 Contournement intercommunal

-Le bon sens et le respect des citoyens, l'éthique voudraient que l'on consulte les castelnaudais au préalable.

